



GREEN
CLIMATE
FUND

Simplified
Approval
Process

DIRECTIVES TECHNIQUES RELATIVES AU PROCESSUS D'APPROBATION SIMPLIFIÉ (SAP)

La forêt et l'utilisation des terres



INTRODUCTION

La publication fournit des conseils techniques pour la préparation de propositions SAP. Le domaine thématique de la forêt et de l'utilisation des terres englobe les forêts et de nombreux autres types d'occupation des sols dans lesquels les forêts constituent une composante prédominante du paysage (voir Figure 1). Parmi ceux-ci figurent les forêts naturelles, où les écosystèmes ne sont pas directement affectés par les activités humaines (forêts primaires p. ex.), et les paysages ayant subi des transformations plus radicales, tels que les forêts de deuxième génération, les paysages forestiers dégradés, les systèmes agroforestiers et les arbres hors forêt, les forêts en gestion durable et les plantations de massifs forestiers.

CORRÉLATIONS AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les forêts jouent un double rôle crucial d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets puisqu'elles fournissent, d'une part, des services écosystémiques locaux, qui permettent l'adaptation, et d'autre part, un service écosystémique mondial, à savoir la fixation du carbone, qui favorise l'atténuation.¹ La conservation des forêts et la restauration des écosystèmes dégradés constituent une grande partie de la solution au changement climatique, et l'Accord de Paris² reconnaît explicitement le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique.

La déforestation tropicale est un facteur majeur contribuant aux émissions mondiales actuelles. Elle est en effet à l'origine d'un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre.³ Les causes de la déforestation et de la dégradation forestière sont diverses et propres à chaque contexte. Cependant, la conversion des forêts en terres agricoles à vocation commerciale et l'expansion générale de l'agriculture sont responsables pour une grande part de la déforestation tropicale.

S'agissant des forêts et de l'adaptation au changement climatique, deux approches conceptuelles différentes, mais corrélées se dégagent. En premier lieu, les forêts sont des écosystèmes vivants. Par conséquent, le changement climatique a des effets additionnels sur les paysages forestiers et leur dynamique. Des modifications progressives de l'étendue, de la structure et de la composition des forêts sont attendues. Ainsi, les événements climatiques extrêmes, tels que les sécheresses, les

1. Locatelli B., Evans V., Wardell A., Andrade A. & Vignola R. (2011). *Forests and climate change in latin America*:
2. Voir : <https://undocs.org/fr/ECCL/CP/2015/L.9/Rev.1>
3. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2014). *Changements climatiques 2014 :*

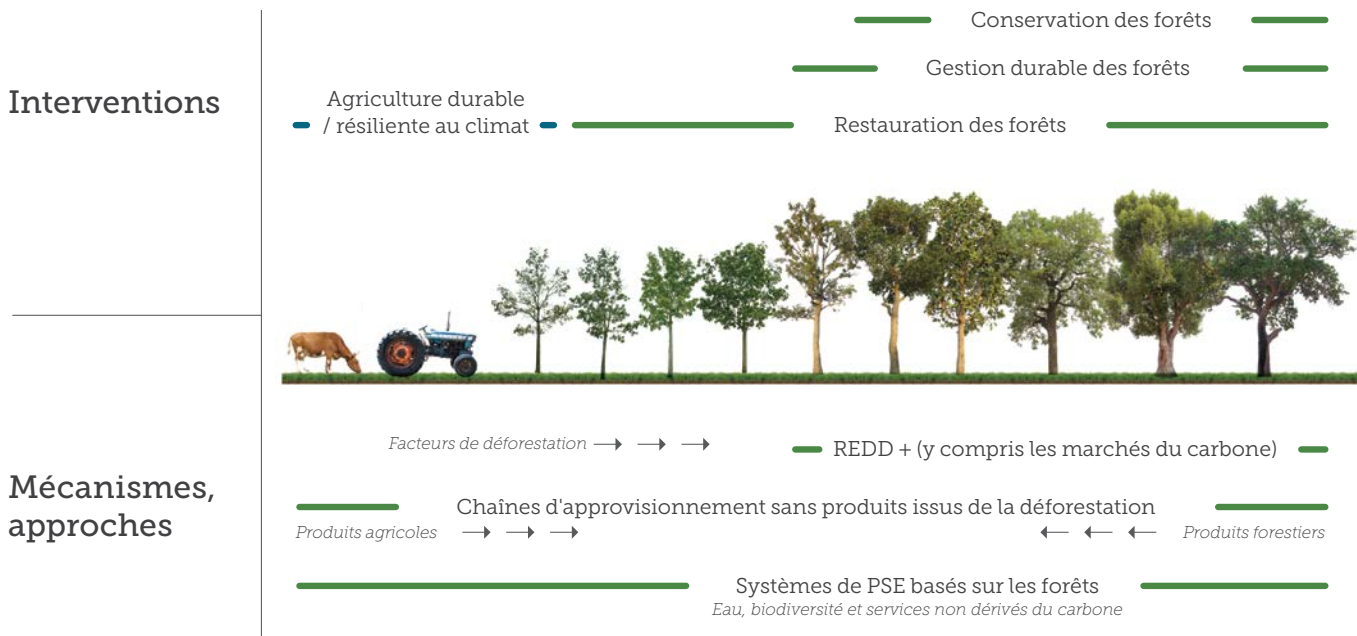
canicules, les tempêtes et les années extrêmement pluvieuses, pourraient augmenter la mortalité des arbres dans les forêts tropicales.⁴ Cela signifie que les fonctions forestières essentielles à la fourniture de services écosystémiques, notamment la régularisation des eaux, la fixation du carbone, la biodiversité et la conservation des sols, sont également affectées.

En second lieu, de nombreuses populations vulnérables dépendent de la foresterie et des paysages forestiers, en particulier des produits forestiers non ligneux, qui sont à la fois des moyens de subsistance et des filets de sécurité. Ainsi, les forêts doivent être considérées comme des biens naturels permettant d'accroître la résilience climatique et les filets de sécurité.

Par conséquent, le rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique s'étend bien au-delà de leur capacité à stocker et à fixer le carbone de l'atmosphère. De plus, les études ont montré que les forêts peuvent être très importantes pour préserver le cycle de l'eau.⁵ On sait par exemple qu'une déforestation à grande échelle dans l'une des trois grandes zones de foresterie tropicale du monde (Bassin du Congo en Afrique, Asie du Sud-Est et Amazonie) pourrait perturber suffisamment le cycle de l'eau pour poser un risque substantiel à l'agriculture dans des régions du monde aussi disparates que les États-Unis, l'Inde et la Chine, considérées comme des greniers essentiels.

4. Aleixo I., Norris D., Hemerik L., Barbosa A., Prata E., Costa F. & Poorter L. 2019. Amazonian rainforest tree mortality
5. Wolosin M. & Harris N. (2018). Tropical Forests and Climate Change: the Latest Science Ending Tropical Deforestation :

Figure 1: Principaux domaines et composantes du secteur de la forêt et de l'utilisation des terres selon l'approche paysagère⁶



Interventions

Mécanismes, approches

APPROCHE

PRINCIPAUX DOMAINES ET COMPOSANTES

Les zones d'intervention suivantes pourraient faire partie d'un projet SAP dans le domaine des résultats en matière d'utilisation des forêts et des terres.

- **Restauration des forêts pour favoriser l'amélioration des stocks de carbone forestier et accroître la résilience des écosystèmes.** Près d'un quart des terres émergées dans le monde ont été dégradées au cours des 50 dernières années. Selon les estimations, les dommages qui en résultent, en termes de perte de biens et de services écosystémiques, coûtent aux États du monde 6,3 billions de dollars par an.⁷ La restauration des forêts naturelles sur les 350 millions d'hectares de terres éliminerait 42 milliards de tonnes de carbone d'ici 2100.⁸ En outre, les bénéfices économiques de la restauration des forêts dégradées sont estimés à 7 à 30 dollars pour chaque dollar investi.⁹ Cependant, la restauration souffre d'un cruel déficit de financement, estimé à environ 300 milliards de dollars par an.¹⁰ Des pouvoirs publics et des entreprises privées du monde entier se sont engagés à restaurer les forêts par le biais d'initiatives internationales telles que le *Bonn Challenge*.

6. PES : paiement pour services écosystémiques
7. Ding H., Faruqi S. & Carlos Altamirano J. 2017. Roots of Prosperity: the Economics and Finance of Restoring Land. Washington, DC : World Resources Institute.
8. Lewis et al. (2019). Regenerate natural forests to store carbon. Nature, 568(5-6), 25-28. Disponible sur : <https://help.waiki.files.wordpress.com/2019/04/d41586-019-01026-8.pdf>.
9. Verdone M. & Seidl A. (2017). Time, space, place, and the Bonn Challenge global forest restoration target. Restoration Ecology, 25(6), 903-911. <https://doi.org/10.1111/rec.12512>.
10. Ding H., Faruqi S. & Carlos Altamirano J. 2017. Roots of Prosperity: the Economics and Finance of Restoring Land. Washington, DC : World Resources Institute.

- **Conservation et gestion durable des paysages forestiers pour garantir la fourniture de services écosystémiques tout en accroissant la résilience.** L'établissement d'aires protégées est décisif pour conserver la biodiversité et garantir l'utilisation à long terme des forêts. De fait, 17 % des forêts mondiales sont situées dans des aires protégées, juridiquement établies, et la tendance est en forte hausse dans les tropiques.¹¹ L'amélioration de la résilience climatique nécessitera d'élaborer des approches transformatives de la planification des zones protégées tout en reconnaissant l'importance de la protection des paysages de grande superficie et de leurs corrélations avec les grands processus à l'œuvre dans le monde (c.-à-d. les cycles mondiaux régulant le climat mondial et local). En ce sens, les initiatives au niveau du biome (p. ex. Bassin du Congo, biome amazonien, tourbières sud-asiatiques, Bassin du Mékong, etc.) sont particulièrement intéressantes. Dans le cadre de ces efforts, il importe de tenir compte des communautés locales et des peuples autochtones qui apportent un soutien continu à la conservation et à la gestion durable des ressources forestières et au fonctionnement des services écosystémiques. La politique du GCF concernant les peuples autochtones,¹² reconnaît leurs contributions précieuses et essentielles à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets et définit des mesures visant à garantir les droits et à promouvoir la participation des peuples autochtones.
- **Filières des produits de base « zéro déboisement » contribuant à la conservation de la forêt et à la réduction des émissions par le biais du changement d'affectation des terres.** Aujourd'hui, les deux tiers du défrichage de la forêt ombrophile ont pour but de libérer des terres pour la production de produits de base vendus dans le monde entier et que l'on retrouve dans la moitié des produits de nos supermarchés. Le commerce mondial des produits de base (huile de palme, bœuf, cuir, soja, bois, papier, etc.) est à l'origine même des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation forestière. Si plusieurs initiatives mondiales telles que la *Tropical Forest Alliance* et la *New York Declaration on Forests* promeuvent les engagements en faveur de filières « zéro déboisement », les entreprises privées ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs ambitieux auxquels nombre d'entre elles se sont engagées.¹³ Des investissements à effet catalyseur de la part des pouvoirs publics comme du secteur privé sont attendus pour induire un changement transformationnel dans le sens d'une réduction de la dépendance aux produits de base liés à la déforestation.
- **Intensifier les paiements liés aux résultats en matière de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD+)**¹⁴. Les mesures d'incitations positives liées à la REDD+ peuvent avoir un impact synergique lorsqu'elles sont associées à d'autres sources de financement et d'investissement (notamment le secteur privé) dans le cadre d'une approche cohérente et complémentaire. Le GCF pourrait proposer aux investisseurs privés différents instruments visant à diminuer les incertitudes concernant la demande future sur le marché du carbone comme sur d'autres marchés susceptibles d'émerger dans les années qui viennent (p. ex. garantie au premier risque, garantie contre les risques sur le marché du carbone, prêts conditionnels/subventions pour les risques liés au rendement, « obligations vertes » et autres types d'instruments financiers innovants). Des recommandations spécifiques sur la REDD+ sont incluses dans les directives sur le processus d'approbation simplifié (SAP) de la REDD+.¹⁵ Celle-ci peut avoir vocation à promouvoir les progrès dans les principaux domaines et composantes mentionnés plus haut.

Dans le cadre du SAP, les propositions de projet doivent être formulées conformément aux recommandations suivantes, qui s'appuient sur les consignes pour la préparation des propositions de financement dans le cadre du processus d'approbation simplifié (SAP).¹⁶ Pour les projets relatifs à d'autres domaines thématiques, tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, les écosystèmes et les services écosystémiques, ainsi que la gestion de l'eau, reportez-vous aux recommandations spécifiques pour ces domaines thématiques, en plus des informations fournies sur la foresterie et l'utilisation des terres.

POTENTIEL DE CHANGEMENT DE PARADIGME

Dans le domaine du changement climatique, un changement de paradigme survient lorsque la perception et le traitement d'une question en la matière évoluent fondamentalement. Pour comprendre véritablement le changement de paradigme nécessaire dans le secteur de la forêt et de l'utilisation des terres, il importe de reconnaître la complexité des causes sous-jacentes du changement d'affectation des terres dans les pays en développement, les obstacles et les éventuelles contreparties, ainsi que les bénéfices potentiels d'une allocation et d'une utilisation adéquates des investissements publics et privés qui considèrent les forêts comme partie intégrante d'un investissement plus vaste. À ce titre, les investissements du GCF ne sont pas des interventions

11. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2018a. *La situation des forêts du monde 2018. Les forêts au service du développement durable*.

12. Décision GCF/B.19/05

13. Bellfield H. & Burley H. 2019. *Annual Report 2018. The Countdown to 2020*. Disponible sur www.globalcanopy.org.

14. *La REDD+ fait référence aux activités incluses dans la décision 1/CP.16, paragraphe 70 « a) Réduction des émissions dues à la déforestation, b) Réduction des émissions dues à la dégradation forestière, c) Conservation des stocks de carbone forestier, d) Gestion durable des forêts, e) Amélioration des stocks de carbone forestier ».*

15. Reportez-vous au guide SAP REDD+.

16. Voir : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/194568/Consignes_pour_la_preparation_des_propositions_de_financement_dans_le_cadre_du_processus_d_approbation_simplifie_SAP_.pdf/67846015-1114-f4bc-27cf-d015bb6809af

distinctes aux limites clairement définies, mais requièrent une nouvelle approche du rôle de la forêt pour répondre aux impératifs du développement et parvenir à un environnement durable à grande échelle. Les interventions doivent encourager des voies de développement durable dans lesquelles les forêts contribuent à l'avènement de sociétés décarbonées et résilientes au changement climatique. Ces interventions incluent des engagements des pays en faveur de la REDD+ pour résoudre la question de l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre, mais ce n'est que l'une des pièces du puzzle.

Parmi les facteurs pouvant entraîner un changement de paradigme figurent la volonté politique à long terme, la planification nationale et le financement innovant. S'agissant de la planification nationale, il est crucial que les pays planifient en fonction de leurs contributions déterminées au niveau national et des stratégies REDD+ pour parvenir à un alignement et à une coordination des efforts. Les gouvernements planifient actuellement leur second cycle de contributions déterminées au niveau national, dues en 2020 et couvrant la période 2020-2025. Le SAP offre une occasion unique de soutenir les pays dans la mise en œuvre de leurs idées pilotes pour atteindre leurs objectifs de contributions déterminées au niveau national, puis développer les idées les plus transformatrices.

Le changement de paradigme dans le secteur de la forêt et de l'utilisation des terres (par nature dépendant du contexte) implique que les pays repensent et redéfinissent la croissance économique et le bien-être social de manière à ce que les voies de développement choisies ne compromettent pas les forêts existantes et l'augmentation des émissions que cela entraînerait. Néanmoins, de multiples obstacles continuent de freiner ce changement de paradigme. Ils sont principalement liés à la création d'un environnement politique, normatif, institutionnel et financier propice à garantir la viabilité et la pérennité des investissements.

Le changement de paradigme dans le contexte de la forêt et de l'utilisation des terres doit également poursuivre deux ambitions différentes, à savoir a) dissocier la production de biens et services de la consommation non durable de paysage forestier, et b) briser le lien qui unit la satisfaction des besoins humains et l'impératif consumériste.¹⁷ Ici, le rôle du secteur privé en tant qu'acteur clé dans la génération de revenus d'activités liées à l'utilisation des terres, telles que l'agriculture, l'élevage bovin, les autres industries extractives et la foresterie, mérite une plus grande attention.

MESURE DE L'IMPACT

Le promoteur du projet doit indiquer clairement les effets attendus de l'intervention, en termes qualitatifs et quantitatifs. Rappelons que le GCF est principalement intéressé par l'impact généré par le projet. Par conséquent, il est important d'aligner les effets attendus sur les priorités du GCF pour garantir une argumentation solide et convaincante.

En outre, le promoteur du projet doit se référer au cadre d'évaluation de la performance du GCF¹⁸ et veiller à utiliser l'ensemble des indicateurs et des cibles du cadre dans sa proposition de projet. Ce document contient une liste d'indicateurs utilisés par le GCF pour évaluer les bénéfices attendus du projet. Le Tableau 1 présente les *impacts au niveau du GCF* et les *résultats du projet/programme* à l'aide d'indicateurs correspondant à des projets potentiels dans le secteur de la forêt de l'utilisation des terres.

Dans la description des résultats et des cibles, la proposition doit être explicite au maximum et présenter si possible des cibles quantitatives justifiables.

17. Göpel M. 2016. *How to work a great mindshift for sustainability transformations*. Dans : *The Great Mindshift. The Anthropocene: politik – economics – society science*. Volume 2. New York : Springer, 149–168. https://doi.org/10.1007/978-3-319-43766-8_5.

18. GCF (2014), *Annex VIII: Mitigation and adaptation performance measurement frameworks* (GCF/B.o8/45, p 71-81)

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	REMARQUES
Impacts au niveau du GCF		
Réduction des émissions liées à l'utilisation des terres, réduction de la déforestation et de la dégradation forestière, gestion durable des forêts, conservation et amélioration des stocks de carbone forestier	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t éq. CO ₂) en moins ou évitées (y compris les absorptions accrues) résultant des projets/programmes financés par le GCF	<ul style="list-style-type: none"> Examiner comment les émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestières sont réduites Examiner comment les absorptions liées à la gestion durable des forêts, à la conservation et à l'amélioration des stocks de carbone forestier sont accrues Bases : indicateur 1 du Programme d'investissement forestier (FIP) du Fonds d'investissements climatiques (CIF FIP), travaux du GCF sur le cadre d'évaluation de la performance pour la REDD+, cadre méthodologique du Fonds de partenariat pour le carbone forestier, ONU-REDD et le guide relatif à la REDD+ du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) Désagrégé par sexe est à rechercher et à inclure si possible.
Résilience accrue et amélioration des moyens de subsistance des populations, communautés et régions les plus vulnérables	Nombre total des bénéficiaires directs et indirects ventilés par sexe (ratio bénéficiaires/population totale)	<ul style="list-style-type: none"> L'indicateur mesure le nombre de personnes ayant reçu un soutien, et prend en compte deux dimensions du soutien : les niveaux ciblés et l'intensité. En fonction de ces deux dimensions, des bénéficiaires directs et indirects sont identifiés. Les données sont désagrégées par sexe. Base : Fonds pour l'adaptation (core-1) ; CIF PPCRA1.3
Résultats du projet/programme		
Amélioration de la gestion des terres ou des terrains forestiers contribuant à une réduction des émissions	Des hectares de terres ou de forêt sont gérés plus efficacement, contribuant à une réduction des émissions de CO ₂	<ul style="list-style-type: none"> Base : travaux sur le cadre d'évaluation de la performance de la REDD+ Peut tirer parti du guide des indicateurs du CIF FIP, du cadre de suivi et d'évaluation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier, d'ONU-REDD et du guide du secrétariat de la CCNUCC.
Diminution de la déforestation	Réduction des émissions dues à la déforestation (en t éq. CO ₂)	<p>Conformément à la décision 1/CP.16 de la CCNUCC, la REDD+ peut être mise en œuvre à l'échelle nationale ou, comme mesure provisoire, à l'échelle infranationale. Cela signifie que la réduction des émissions et l'augmentation des absorptions issues de la REDD+ doivent également être mesurées, notifiées, vérifiées et financées au niveau national ou, comme mesure provisoire, à l'échelle infranationale.</p> <p>Le SAP est bien placé pour soutenir les efforts des pays en vue de respecter les exigences du secrétariat de la CCNUCC et bénéficier des paiements liés aux résultats de la REDD+ (stratégie REDD+ nationale, système national de surveillance des forêts, niveau d'émissions de référence pour les forêts et/ou niveau de référence pour les forêts et système d'information sur les garanties).</p>
Diminution de la dégradation forestière	Réduction des émissions dues à la dégradation forestière (en t éq. CO ₂)	
Accroissement de la conservation des stocks de carbone forestier	Réduction des émissions et augmentation des absorptions (en t éq. CO ₂) par le biais de la conservation des stocks de carbone forestier	
Augmentation de l'utilisation de pratiques de gestion durable	Réduction des émissions et augmentation des absorptions (en t éq. CO ₂) par le biais de la gestion durable des forêts	
Amélioration des stocks de carbone forestier	Augmentation des absorptions (en t éq. CO ₂) par le biais de l'amélioration des stocks de carbone forestier	
Augmentation de la superficie forestière située dans des aires protégées juridiquement établies et gérées de manière durable	Accroissement de la superficie forestière (en hectares) sous gestion durable dans des aires naturelles protégées, juridiquement établies	<ul style="list-style-type: none"> Base : indicateur 15.2.1c de l'Objectif de développement durable (ODD) 15 Base : indicateur 15.2.1d de l'ODD 15
Dégradation forestière et restauration des terres	Augmentation de la superficie forestière restaurée (en hectares)	<ul style="list-style-type: none"> Conformément aux engagements internationaux (p. ex. Bonn Challenge, Initiative 20x20 en Amérique latine et Initiative AFR100 en Afrique). Base : cible 15.3 de l'ODD 15 sur la neutralité en matière de dégradation des terres*
Filières des produits de base « zéro déboisement » contribuant à la conservation de la forêt et à la réduction des émissions par le biais du changement d'affectation des terres	<p>Nombre d'entreprises (absolu/relatif) par filière mettant en œuvre des programmes « zéro déboisement »</p> <p>Volume de production par filière (en tonnes) intégrant des programmes « zéro déboisement »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conformément aux engagements internationaux (p. ex. la Tropical Forest Alliance et la New York Declaration on Forests)

* Disponible sur : www.uncccd.int/actions/ldn-target-setting-programme.

19. Les activités REDD+ sont spécifiées dans le guide SAP REDD+.

20. Ces activités peuvent ne pas être admissibles au SAP dans certaines conditions. Les entités accréditées devront examiner leurs projets pour déterminer s'ils comportent de faibles risques et peuvent donc être envisagés pour le SAP. Les facteurs tels que la portée des opérations peuvent accroître le niveau de risque.

MATRICE D'ACTIVITÉS SAP INDICATIVE POUR LA FORÊT ET L'UTILISATION DES TERRES¹⁹

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES AU SAP²⁰

EXEMPLE D'ACTIVITÉ ADMISSIBLE AU SAP*	EXEMPLE D'INDICATEUR	REMARQUES
Restauration des forêts dégradées	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des absorptions (en t éq. CO₂) par le biais de l'amélioration des stocks de carbone forestier Superficie forestière restaurée (en hectares) 	L'objectif des activités de restauration doit être clarifié avant la sélection du site et du peuplement mixte. Il doit tenir compte du fait que la restauration est un processus à long terme.
Établissement d'aires naturelles protégées pour la conservation de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions et augmentation des absorptions (en t éq. CO₂) par le biais de la conservation des stocks de carbone forestier Superficie forestière conservée dans les aires protégées (en hectare) 	Des stratégies de financement à long terme sont nécessaires pour combler les écarts de performance associés aux investissements dans la conservation, au plan financier comme du point de vue de l'impact.
Production de cacao et de café « zéro déboisement » dans des systèmes d'agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions dues à la déforestation (en t éq. CO₂) Nombre d'entreprises (absolu/relatif) par filière mettant en œuvre des programmes « zéro déboisement » Volume de production par filière intégrant des stratégies « zéro déboisement » (en tonnes) 	Option permettant de tirer parti du cofinancement provenant de capitaux dédiés pour l'intensification durable des systèmes de production agricole et d'autres modèles d'activité qui réduisent la déforestation dans les tropiques. Le soutien financier du GCF pourrait être utilisé pour diminuer les risques.
Regroupement de modèles d'activité sous l'égide d'incubateurs et d'accélérateurs de micro-entreprises et de PME ayant un impact avéré sur la réduction de la déforestation	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions dues à la déforestation en t éq. CO₂ (du fait des activités des entreprises) Nombre de sorties 	Implique la conception et l'expérimentation conjointes d'approches économiquement viables pour promouvoir une croissance inclusive à grande échelle dans les secteurs et les filières des produits de base
Activités de gestion de la forêt intégrant des instruments financiers et des mécanismes garantissant la viabilité à long terme de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions et augmentation des absorptions (en t éq. CO₂) par le biais de la gestion durable des forêts Nombre d'instruments financiers et de mécanismes mis en œuvre 	Conception et expérimentation de mesures de crédit pour les producteurs de produits forestiers non ligneux, incluant les particularités de l'activité en fonction du modèle de production, des flux de revenus et de la rentabilité. Le soutien financier du GCF pourrait être utilisé pour diminuer les risques.
Technologie de la chaîne de blocs appliquée à la gestion durable des forêts	Réduction des émissions et augmentation des absorptions (en t éq. CO ₂) par le biais de la gestion durable des forêts	La technologie de la chaîne de blocs ouvre un large éventail de possibilités en foresterie et en utilisation des terres, notamment en ce qui concerne les systèmes de traçabilité, la délivrance de titres de propriété foncière, les sources de suivi et l'affectation des fonds. À cet égard et à bien d'autres, la technologie pourrait avoir des répercussions importantes sur le marché du carbone et aider les filières à honorer leurs engagements.

* Pour être admissibles au SAP, les activités doivent tenir compte du fait qu'il ne doit pas y avoir de restriction d'accès ni de déplacement des communautés locales et des peuples autochtones.

EXEMPLES DE PROJETS NON ADMISSIBLES AU SAP

EXEMPLE D'ACTIVITÉ NON ADMISSIBLE AU SAP	REMARQUES
Plantation d'espèces d'arbres exotiques pouvant avoir des effets néfastes sur la biodiversité native et la fonctionnalité de l'écosystème	Bien que cette activité puisse entraîner une réduction des émissions, l'introduction d'espèces d'arbres exotiques dans certaines régions peut avoir des effets néfastes sur la biodiversité native. Les activités liées au reboisement avec des espèces exotiques sont admissibles au financement du GCF dès lors qu'elles n'impactent pas négativement les moyens de subsistance locaux et la biodiversité indigène.
Pratiques de gestion des forêts générant des rejets dans les cours d'eau	Conformément à la liste des garanties environnementales et sociales, les activités de projet qui génèrent des rejets dans les cours d'eau et autres déchets ne sont pas admissibles. En vertu des bonnes pratiques de gestion durable des forêts, la génération et l'élimination des déchets sont à éviter.

SCÉNARIO DE PROJET

CONTEXTE

Les forêts tropicales de Pays X couvrent 66 % de sa superficie et fournissent des moyens de subsistance à des millions de personnes vivant dans une extrême pauvreté. Au cours des dix dernières années, la déforestation s'est accrue pour de multiples raisons, de l'absence d'application des réglementations forestières aux problèmes de gouvernance. Les forêts primaires sont principalement défrichées pour la production agricole à petite échelle, car les forêts sur pied n'ont aucune valeur commerciale.

Les exploitations agricoles privées intervenant dans des zones fortement déboisées sont prêtes à adopter de nouveaux modèles d'activité et des structures financières liées à la production et à la commercialisation de produits de base « zéro déboisement ». Ces exploitations y voient un débouché pour les nouveaux produits basés sur les tendances de consommation actuelles et futures.

ACTIVITÉS DU PROJET

L'objectif du projet est de réduire la déforestation et de promouvoir la restauration des forêts en expérimentant et en mettant en œuvre des filières de produits de base « zéro déboisement » destinés à l'exportation. Ces activités incluent entre autres les suivantes :

- Créer un modèle basé sur la performance pour réduire la déforestation et assurer la viabilité financière des produits de base « zéro déboisement »
- Promouvoir la gestion durable des forêts par l'application des meilleures pratiques ciblant les besoins du marché
- Établir des partenariats entre les secteurs public et privé pour ouvrir de nouvelles perspectives avec ces acteurs et garantir la viabilité à long terme des interventions
- Renforcer les capacités et partager les connaissances pour intensifier et reproduire les meilleures pratiques
- Favoriser l'accès au crédit des populations rurales pauvres

Ce projet est admissible au SAP, car il s'attaque directement au problème et peut déclencher un changement de paradigme. L'intérêt des forêts sur pied n'étant généralement pas visible dans le système économique en place, elles ont tendance à être négligées, autrement dit les investissements publics (et privés) sont inférieurs aux besoins. Par ailleurs, un certain nombre de risques structurels limitent la mobilisation de capitaux privés pour les interventions de protection de la nature. Une fois les capitaux privés débloqués, les décisions d'investissement public et privé évolueront et seront davantage éclairées par les bénéfices économiques quantifiés des forêts et par les activités d'utilisation économique des terres non boisées.

IMPACT POTENTIEL

Grâce aux investissements privés et publics, le projet réduira les émissions en diminuant la déforestation et la dégradation forestière et augmentera les absorptions d'émissions par le biais de la conservation des stocks de carbone forestier.

REMERCIEMENTS

Cette publication fait partie de la série de directives techniques sur le SAP, supervisée par M. Demetrio Innocenti, responsable du processus d'approbation simplifié (GCF), et coordonnée par Mme Katherine Bryson (GCF), avec la contribution de Mme Rocio Vizueté Fernandez (GCF) et de Mme Grace Lee (GCF).

La directive sur la forêt et l'utilisation des terres a été élaborée par Mme Veronica Galmez (GCF), M. Marc Dumas-Johansen (GCF) et M. Juan Chang (GCF).

Remerciements particuliers à Mme Victoria Cook (GCF), M. Jose Frazier Gomez (GCF), Mme Faith Choga (GCF), M. Juan Luis Salazar (GCF) et pour leurs contributions à cette publication.

CONTACT

Pour toutes questions, merci de contacter :
GCF SAP team
sap@gcfund.org

Tous droits réservés.
© Green Climate Fund